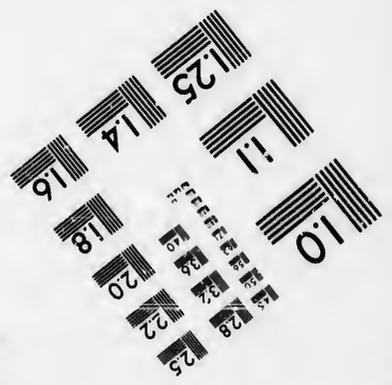
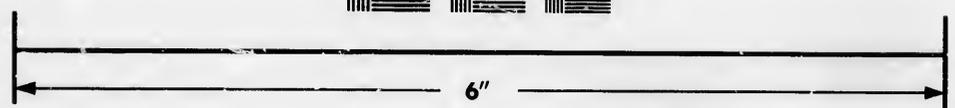
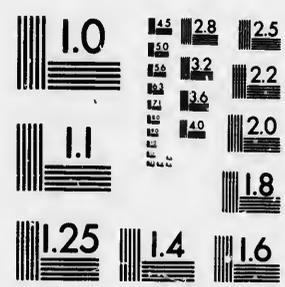


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 672-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: La page du titre de l'étiquette est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

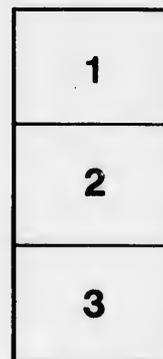
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ire
détails
es du
modifier
er une
filmage

es

errata
to

o pelure,
on à

mais filmée en

32X

COUR D'APPEL.

FRANCOIS FRICHET,
Appellant,

Et

LOUIS AUBIN et sa femme,
Intimés,

Factum de l'Appellant.

ST. REAL, AVOCAT.

COUR D'APPEL.

FRANCOIS FRICHET,

Appellant,



PROVINCE
DU
BAS-CANADA }

EN LA COUR D'APPEL.

FRANCOIS FRICHET,

Appellant,

ET

LOUIS AUBIN et sa femme,

Intimés.

Factum ou Cas de l'Appellant.

LONG-TEMS avant la passation de la Loi qui établit des Postes dans le bas du District de Québec, l'Appellant avoit obtenu par le Statut 53. Geo. III. C. 10. le Privilège de bâtir un Pont de Péage sur la Rivière du Sud, dans la Paroisse de St. Thomas, et comme il lui manquoit une partie du terrain nécessaire à cette construction, il l'acheta des Intimés, par acte de vente passé devant Mtre. Boisseau, Notaire et Témoins, dès le 2e. Septembre 1812, (pièce N° 8 de la procédure,) pour la somme de £100 courant, et à la charge que l'Appellant *donneroit aux Intimés* droit de passage tant en voiture qu'à pied sur le Pont qu'il projettoit de faire sur la dite Rivière, et ce pour les Intimés et leur maison.

Il est à remarquer que jusqu'alors il n'y avoit jamais eu de Poste à St. Thomas, et tant qu'il n'y en a pas eu, les parties se sont très bien accordées ensemble, mais le Statut 54e. Geo. III. c. 7. ayant établi des Postes dans ces endroits, l'Intimé se hâta de se faire créer Maître de Poste, et dès lors commencèrent les difficultés qui ont donné lieu à cet Appel.

Les Intimés avoient, suivant leur convention avec l'Appellant, le droit de passage pour eux et leur maison, l'Intimé prétendit avoir le droit de passer franchement sur le Pont de l'Appellant, lors même que dans sa qualité de maître de poste il alloit mener les Voyageurs ou revenoit de les mener, et de son côté l'Appellant soutint le contraire, se fondant sur ce que ni les Intimés ni lui n'avoient jamais pensé à l'existence d'une Poste dans ces quartiers, et sur ce qu'en accordant aux Intimés et leur maison le droit de passer sur son Pont, il ne pouvoit être censé leur avoir accordé plus qu'aux autres habitans des lieux, avec qui il avoit fait des abonnemens, d'autant moins sur-tout que les Intimés n'étoient que de simples habitans lors de leur contrat avec l'Appellant en cette cause, et il ajoutoit que la qualité de Maître de Poste, survenue à l'Intimé depuis ce contrat, ne pouvoit rien changer à la condition des parties, ni rendre pire celle de l'Appellant qui ne l'avoit pas prévue, ce qui arriveroit pourtant si les prétentions des Intimés étoient accueillies, puisqu'en ce cas, ce ne seroit plus à leur besoin et pour leurs affaires seulement que les Intimés et leur famille passeroient sans payer, sur le pont de l'Appellant, mais que ce seroit au besoin du Public et pour les affaires de tous les Voyageurs. Enfin il étoit évident que les Intimés eux-mêmes n'avoient aucun intérêt à passer franchement sur ce pont en allant mener ou revenant de mener les Voyageurs, puisqu'il est constant que les Voyageurs payent toujours le péage de la voiture de Poste, tant sur le voyage que sur le retour, à moins que les Intimés ne voulussent s'approprier ce que les Voyageurs payent pour le retour de la voiture. Fondé sur ces raisons l'Appellant s'opposa à ce que l'Intimé passât sur son Pont sans payer, lorsqu'il alloit mener ou revenoit de mener les Voyageurs en sa qualité de Maître de Poste, et les Intimés s'en étant plaints à la Cour Inférieure par action en dommage, cette Cour, par Jugement du 9 de Février 1818, a condamné l'Appellant à 20s. de dommages et avec dépens, c'est de ce Jugement dont est Appel.

Les Grièfs sont généraux et les Réponses de même.

QUEBEC, 10 Juillet, 1819.

147921

